

COMITE DIRECTEUR - PV N° 1 REUNION DU 22 JANVIER 2000

Réunion tenue au siège du CNOSF.

PRESIDENCE : PHILIPPE LAMBLIN

PRESENTS : MMES SUZANNE CATHIARD - ANNIE LAURENT
MM. BERNARD AMSALEM - DANIEL ARCUSET - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD - ALAIN BULOT - LIONEL CACAULT - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - JEAN DAHM - PIERRE DELACOUR - MICHEL DEVAUX - EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY - GUY GODBILLON - MARCEL GOMEZ - GERARD HERTRICH - ANDRE JAFFORY - FRANÇOIS LABARRE - HENRI LAPIERRE - PIERRE-YVON LENOIR - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - ANDRE MARTRE - HENRI PERROT - CHRISTIAN PREVOST - CHRISTIAN ROGGEMANS - LUCIEN SAINTE-ROSE

ASSISTENT : Mlle DANIELE DEBAYE
MM. CHRISTIAN BAUTRAU (FFA) - PIERRE DASRIAUX (CSR-FFA) - GUY DECOCK (FFA) - RICHARD DESCOUX (DTN) - MICHEL FARDOU (PYR) - BERNARD GILLIET (AUV) - GERARD GOUNON (LYO) - JEAN GRACIA (FFA) - PIERRE MESLIER DE ROCAN (C-A) - LOUIS PLAGNOL (LAN) - GEORGES POCHON (NPC) - HERVE RACT-MADOUX (FFA) - ANASTASE SEVASTOS (CFB-FFA) - ALAIN SPIRA (FFA) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS) - ROBERT VINCENT (FFA)

EXCUSES : MMES ODILE LESAGE - FREDERIQUE QUENTIN
DR. JACQUES PRUVOST (pouvoir à A. LAURENT)

ABSENTS : MM. JIMMY COCO - GABRIEL ERCKELBOUT - ANDRE JAFFORY - BENOIT ZWIERZCHLEWSKI

Ouverture de la réunion à 10 heures

A l'ouverture de la réunion, le Président PHILIPPE LAMBLIN salue tous les présents à ce Comité Directeur qui précède d'une semaine l'Assemblée Générale fédérale de La Grande-Motte. C'est principalement à la demande du Commissaire aux Comptes que ce calendrier a été arrêté. Cela permet, en effet, de procéder aux éventuelles modifications des comptes qui seraient demandées par le Comité Directeur avant la présentation de ces derniers à l'Assemblée Générale.

Il est souhaitable que les Assemblées se déroulent rapidement après la fin d'une saison, surtout en année électorale. Il est même envisageable de tenir une Assemblée Générale "résultats sportifs" et une autre "financière", comme nous avons été amenés à le faire l'an dernier mais pour d'autres raisons.

GUY MANFREDI évoque les membres excusés ayant fait parvenir un pouvoir, dont ODILE LESAGE qui avait donné pouvoir à FREDERIQUE QUENTIN, elle-même excusée, et ceux qui sont absents. La Présidente ODILE ESKENAZI a fait savoir qu'elle ne pouvait être présente.

Le Président de la Ligue de Franche-Comté, GERARD DEBOICHET, vient de démissionner et JEAN-PIERRE GERVAIS a été élu Président par le Comité Directeur jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire le 1er mars.

En Corse, le Président JEAN-FRANÇOIS DEVAUX-SCAMARONI vient également de démissionner mais assure l'intérim jusqu'à l'Assemblée Générale extraordinaire de la Ligue de Corse qui se tiendra le 12 février.

1.- ADOPTION DU P.V. N° 6 DU 4 DECEMBRE 1999

→ Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 6 du Comité Directeur du 4 décembre 1999.

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN

☞ Licenciés

Le Président dit sa satisfaction du maintien de l'augmentation des effectifs ; à ce jour, elle est de **14,9 %** dont **6 000 licences Hors stade** déjà enregistrées. Pour ces dernières, on peut espérer atteindre les 10 000, nombre précédemment envisagé. Toutes les catégories sont en augmentation, à la seule exception des Espoirs Masculins (- 1 %) ; l'hémorragie récurrente n'est pas totalement stoppée.

Mais le développement de la masse des licenciés doit surtout s'accompagner d'une amélioration de la capacité d'accueil dans les Clubs et de leur encadrement, à tous niveaux, ce qui souligne le bien-fondé de la **labellisation des Clubs** qui se met en place.

☞ Le Mondial " Paris 2003 "

Nous saurons le 3 avril, lors de la réunion à Paris du Conseil de l'IAAF, si notre candidature à l'organisation des Championnats du Monde de 2003 est acceptée. L'IAAF, n'ayant reçu aucune autre candidature, nous a laissé le mois de janvier avant le dépôt de notre dossier. Il devient de plus en plus clair que cette organisation va nous échoir.

Il faut cependant observer que le budget nécessaire de **200 millions de francs** n'est pas encore totalement assuré. Le Président va rencontrer LAMINE DIACK car les contraintes financières de l'IAAF sont très dures. Il souhaite également un engagement plus volontaire du MJS afin que l'Etat apporte l'indispensable garantie. Il faut surtout espérer que l'importance de ce Mondial jouera un rôle d'aspiration vers les sommets pour l'ensemble de l'athlétisme français et que tous nos Clubs en seront également acteurs.

☞ Les JO de Sydney

L'action fédérale se centre vers cet objectif majeur où la valeur de l'athlétisme français sera jugée. Parmi l'ensemble des délégations des sports olympiques, notre représentation sera la plus nombreuse, forte de 52 sélectionnés.

Il conviendra pourtant de ne pas délaissier d'autres objectifs, importants pour la vie de notre Fédération et son développement : notre politique en faveur des Jeunes, la labellisation des Clubs, nos investissements pour l'après-Sydney dans la perspective des Jeux d'Athènes et les efforts déjà entrepris pour reconstituer l'assise financière fédérale par un indispensable renforcement de nos fonds propres.

3.- INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT DANIEL ARCUSSET

➤ La Labellisation des Clubs

1^{ère} phase

La reconnaissance officielle du travail éducatif de nos Clubs et d'une ouverture sur leur environnement est en marche et le Comité Directeur va décerner les premiers labels accordés pour **2000 et 2001**.

2^{ème} phase

Une 2^{ème} phase va débuter au printemps, pour de nouvelles labellisations qui seront accordées début **2001**, lorsque seront connus tous les résultats de la saison en cours. Les labels seront alors accordés pour 2001 et viendront s'ajouter à ceux déjà accordés pour 2000 et 2001.

Les imprimés de demandes vont être aménagés en tenant compte des enseignements de la première phase. Ils seront adressés aux Comités Départementaux à destination des Clubs candidats.

Un courrier explicatif accompagnera les dossiers sur quelques points importants qui ont fait l'objet de questions posées lors de la 1^{ère} phase, ainsi qu'un bordereau de transmission des indispensables documents justificatifs que les Clubs doivent joindre.

Pour les Comités et Liges, une grille de dépouillement sera fournie, ainsi qu'une grille de validation des domaines

Les informations concernant cette nouvelle opération seront notamment communiquées par INFOS FFA et par circulaire fédérale d'envoi des dossiers aux Comités Départementaux.

Clubs labellisés pour 2000 et 2001

Le 3 janvier, au Siège fédéral, le Groupe d'Etude et de Réflexion s'est réparti l'examen des **227 demandes** reçues des Clubs et qui venaient de transiter, pour avis, par les Comités Départementaux et les Liges. Il convient de les remercier pour les contrôles qu'ils ont assurés.

- 14 demandes n'ont pu donner lieu à une labellisation et les Clubs en seront avisés ;
- **213 demandes ont abouti** et il est soumis au Comité Directeur d'accorder les labels suivants :

81 labels Régionaux :	Régional + 1 : 7	132 labels Nationaux :	National + 1 : 62
	Régional + 2 : 26		National + 2 : 44
	Régional + 3 : 27		National + 3 : 19
	Régional + 4 : 19		National + 4 : 7
	Régional + 5 : 2		(National + 5 : 0)

L'indication "+", par exemple **National + 1**, spécifique à la labellisation, permettra de distinguer le niveau des labels de celui par divisions des Interclubs : National 1A, 1B, 1C...

Il est à relever qu'aucun label National + 5 n'a pu être accordé lors de cette première analyse.

Afin de vérifier la valeur relative des labels accordés, le Groupe d'Etude et de Réflexion a comparé les dossiers de Clubs labellisés Régional + 5 et National + 1. Pour ces derniers, en effet, deux domaines de type National suffisaient. Il est apparu que les 62 Clubs labellisés National + 1 totalisaient, supplémentairement, 152 domaines régionaux.

Les **800 000 francs** destinés aux Clubs (20 % de l'enveloppe globale de 4 millions de Francs) seront équitablement répartis selon les labels accordés et la remise des chèques correspondants sera accompagnée des documents marquant la labellisation : diplômes, autocollants, vignettes. Des cérémonies de remise officielle pourront être organisées par les Liges et les Comités Départementaux.

Labellisation 2002 et 2003 : une phase unique sera mise en place, début 2002.

EDOUARD ESKENAZI demande si un Club labellisé pourrait déposer un nouveau dossier lors de la 2^{ème} phase.

DANIEL ARCUSET lui indique que cela ne sera pas possible.

⇒ **Le Président** apprécie que le projet ait abouti, malgré sa complexité et la lourdeur des dossiers à constituer pour les Clubs importants et aux multiples activités. Il est indispensable qu'une communication s'établisse entre concepteurs et usagers et si certains Clubs ont des suggestions à faire, ou des questions à poser, ils peuvent les transmettre au Groupe d'Etude et de Réflexion.

L'essentiel était de reconnaître le travail accompli par les Clubs et pas seulement par 10 % d'entre eux, même si leurs mérites sont éminents.

ANDRE MARTRE souhaite que la liste des Clubs labellisés soit communiquée et que les Clubs non-labellisés en soient prévenus.

DANIEL ARCUSET indique que les Liges recevront à l'Assemblée Générale la liste des Clubs et pour les 14 Clubs provisoirement écartés un courrier explicatif sera adressé aux Liges et Comités concernés.

Il rappelle que la Commission 2 de l'Assemblée Générale évoquera les aides financières fédérales aux Clubs.

HENRI PERROT souhaiterait que les Municipalités soient également avisées.

DANIEL ARCUSET estime préférable que l'information suive le canal habituel Liges → Comités → Clubs. De plus, la FFA ignore la qualité des relations locales entre Clubs et Collectivités et elle désire éviter toute maladresse. Par contre, les Liges, mieux informées, ont toutes latitudes pour intervenir avec opportunité.

⇒ **Le Président** pense qu'une lettre venant directement de la Fédération aurait son importance mais qu'il pourrait y avoir ingérence aux yeux de certains. Toutefois, si la Ligue le demande cela pourrait se faire.

Il remercie **DANIEL ARCUSET** et le Groupe d'Etude et de Réflexion pour le travail important accompli.

4.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE

MICHEL MARLE se fait l'interprète de tous pour remercier le CNOSF qui a mis sa salle de réunion à la disposition du Comité Directeur. Les travaux d'aménagement du "rez-de-stade" du Siège ont, en effet, transformé la salle Robert Bobin en lieu de stockage de matériels divers.

◆ Personnel du Siège

Quelques perturbations sont actuellement dues aux absences de CLAUDE NARTUS, des Services Généraux, et de la Standardiste CATHERINE LEVIS, tous deux opérés dernièrement et dont on a de bonnes nouvelles. Il vient d'être procédé à un licenciement et au remplacement au poste concerné.

◆ Emplois-Jeunes

On est au terme des 300 engagements possibles mais demeure des incertitudes du côté de Clubs de la Ligue de l'Île-de-France. Le contact est maintenu avec l'administration de la Ligue.

◆ Pratiques déviantes

A destination des emplois-Jeunes, le MJS a financé des séminaires consacrés aux "pratiques déviantes" dans le sport. Toutes informations seront communiquées en temps utile.

◆ Vœux de la CNV étudiés par la CNCHS

Le Comité Directeur a souhaité que certains vœux émis par la Commission Nationale des Vétérans soient examinés par la CNCHS, qui a communiqué son avis :

- Création d'un Critérium National d'Ekiden Vétérans : la CNCHS souhaite que des expériences soient d'abord conduites au niveau Régional. La CNV en tirera les premiers enseignements.
- ➔ **Le Comité Directeur, à l'unanimité, souhaite que la CNV conduise des expériences de compétitions d'Ekiden Vétérans au plan régional et en étudie les résultats.**
- Championnats de France des 10 km route : création d'un titre Vétérans par équipe.
La CNCHS y est favorable
- ➔ **Le Comité Directeur, à l'unanimité, crée un titre de Champion de France par équipe Vétérans du 10 km route.**
- Création de temps qualificatifs pour la catégorie Vétérans 4.
La CNCHS s'y déclare opposée.
- ➔ **Le Comité Directeur écarte la création de temps qualificatifs pour la catégorie Vétérans 4, par 18 voix contre et 13 abstentions.**

◆ Modifications des Règlements Généraux

EDOUARD ESKENAZI soumet quelques modifications des Règlements Généraux qui sont proposées par le Groupe des Textes Réglementaires.

ARTICLE 7 – CATEGORIES D'AGE

- Ecole d'Athlétisme : 5 – 9 ans
- Seniors Femmes 23 – 34 ans
- Vétérans Femmes 35 ans et plus

⇒ **Le Président** rappelle que nombre de Clubs ne limitent pas l'entrée des jeunes aux 7 ans réglementaires. Ils nous ont à plusieurs reprises demandé que tous leurs adhérents puissent être licenciés, même plus jeunes, les Collectivités étant très sensibles aux effectifs.

Les interventions sur le sujet sont nombreuses :

- Des regrets sont exprimés car la CNJ n'a pas été consultée.
- L'augmentation des effectifs est un facteur important et les emplois-Jeunes peuvent intervenir.
- Bien d'autres sports accueillent en dessous des 7 ans et ce n'est pas vraiment du domaine de la CNJ.
- Avis défavorable.
- C'est une tendance dans de nombreux sports et à cet âge ce n'est pas du "sport" mais du jeu.
- L'entrée trop jeune des enfants dans un Club conduit à un départ trop tôt.
- Nous courons le risque d'un manque d'encadrement.
- Plus on commence jeune plus on arrête jeune.
- Ne peut-on pas dire : " **9 ans et moins** ", je suis père d'une athlète Senior de niveau national qui a débuté très tôt et ne s'est jamais arrêtée.
- Il faudrait que les Techniciens proposent des activités offertes aux plus jeunes.
- Le responsable des formations à la DTN a voulu mettre en place une formation destinée à l'animation des jeunes catégories et il n'a pas eu de candidat. Certains Clubs accueillent des tous jeunes et d'autres non.
- Pour les plus jeunes ce n'est pas un entraînement mais un accueil pour un éveil.
- Dans certains Clubs omnisports on accepte les très jeunes. Pourquoi la FFA le refuserait-elle ? La formule " 9 ans et moins " convient.

RICHARD DESCOUX est d'accord avec la proposition consistant à dire "9 ans et moins". En effet, pourquoi refuser cette demande des Clubs ? Mais en sachant que l'encadrement des plus jeunes est délicat. Il faut cependant laisser aux Clubs la liberté de le faire.

Un intervenant fait alors observer que les termes "Ecole d'Athlétisme" ne conviennent plus.

⇒ **Le Président** suggère que ce point soit étudié sans précipitation.

EDOUARD ESKENAZI rappelle que les modifications des Règlements Généraux doivent recueillir les 2/3 des voix du Comité Directeur, soit 25 voix

→ **Le Comité Directeur décide d'indiquer à l'Article 7.1 des Règlements Généraux :**
" Ecole d'Athlétisme : 9 ans et moins ", par 25 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'indiquer à l'Article 7.1 des Règlements Généraux :**
Seniors Femmes : 29 – 34 ans Vétérans Femmes : 35 ans et plus.

Article 20 (Certificat médical)

20.1...Ce certificat doit être délivré suivant la réglementation en vigueur. **En application des dispositions de la loi 99-223 du 23 mars 1999, ce certificat doit dater de moins de douze mois au moment de la demande de la licence.**

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'ajouter à l'Article 20.1 le texte ci-dessus souligné.**

BERNARD AMSALEM propose que la saisie des licences Hors stade soit décentralisée sur les Ligues.

JEAN GRACIA indique que conformément au souhait du Comité Directeur, le Groupe d'étude sur la Licence a été réactivé et s'est déjà réuni deux fois.

La saisie des licences Hors stade est à l'étude tout comme la réduction du délai moyen s'écoulant entre la saisie d'une licence et son arrivée chez le licencié. En attendant, des dispositions techniques ont été prises au Siège pour accélérer les saisies des licences Hors stade car l'afflux est important et un certain retard s'est créé.

GUY MANFREDI ajoute que l'étude est en cours avec nos fournisseurs pour que la licence **renouvelée** pour une nouvelle saison puisse être demandée dès le 1^{er} septembre afin qu'elle soit en main des licenciés dès le 1^{er} novembre.

De plus, les licences **créées** à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 octobre d'une saison devront être valables jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.

ARTICLE 23 – SITUATION DES CADRES TECHNIQUES

Le Directeur Technique National et les personnes mises à disposition de la FFA, sous contrat de préparation olympique, ainsi que les Conseillers Techniques Sport (CTS) placés auprès de la FFA, peuvent être titulaires d'une licence soit au titre d'une association soit en qualité d'individuel.

ROBERT VINCENT rappelle qu'on ne peut obliger quiconque à prendre une licence mais que quiconque, dans son temps libre, peut exercer la pratique de l'activité pour laquelle il a accepté de se licencier. C'est pourquoi le "doivent" de l'ancien texte a été remplacé par "peuvent" et que le reste de l'article est supprimé.

LUCIEN SAINTE-ROSE demande quelles seraient les conséquences en cas d'accident sur un stade.

ROBERT VINCENT précise que si un Cadre Technique est présent sur un stade dans le cadre de son activité professionnelle, il s'agit d'un accident du travail. S'il participe à une compétition en tant qu'athlète, il doit être licencié et il est alors couvert par l'assurance de la FFA.

CHRISTIAN ROGEMANS : si l'Article 23 n'exprime qu'une simple possibilité, il peut être supprimé.

ROBERT VINCENT précise que son utilité tient à son caractère informatif.

MICHEL DEVAUX évoque la possibilité que le Cadre Technique soit l'auteur de l'accident.

ROBERT VINCENT : c'est encore un accident de travail ou bien il est couvert en temps qu'athlète licencié.

⇒ **Le Président** reconnaît que la législation ne permet pas d'obliger un Cadre Technique à se licencier mais la FFA reste libre d'exprimer à un candidat à un poste Technique son souhait qu'il le soit.

GUY MANFREDI évoque l'obligation d'être licencié pour faire partie d'une Commission Nationale. Un Cadre Technique qui y représentant la DTN, ne peut être membre de la Commission que s'il est licencié. A défaut, il "assiste".

➔ **Sous réserve de revoir le texte de l'Article 23, le DTN ayant demandé qu'y soit portée la précision " sous contrat de préparation olympique ", le Comité Directeur l'approuve à l'unanimité.**

ARTICLE 107 – COMPETITION DU SPORT EN ENTREPRISE

107.1 l'organisation de **Championnats de France** remplace l'organisation de Critériums Nationaux

ARTICLE 119 –PROTECTION DES REUNIONS OFFICIELLES

119.1 à la dernière ligne...du **CTS** remplace du CTR

➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la modification des Articles 107 et 119 des Règlements Généraux.**

◆ Comité National de Marche : PV de la réunion plénière du 27 novembre 1999

➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le PV de la réunion plénière du CNM du 27 novembre 1999.**

◆ Ordre du jour de l'Assemblée générale de La Grande Motte

ANNIE LAURENT indique que le mandat de 6 ans du Commissaire aux Comptes de la FFA arrive à son terme. Son renouvellement ou la nomination d'un nouveau Commissaire est une décision de l'Assemblée générale. Ce point est donc à ajouter à l'ordre du jour, selon le nouveau document qui a été remis aux participants.

De plus, deux points de l'ordre du jour initialement mis en circulation sont à inverser :

- La **Présentation du projet de budget 1999-2000 par le Trésorier Général**, précèdera
 - **l'Intervention du Vice-Président chargé du Partenariat et de la Communication**
- **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2000.**

◆ **Composition de la CFB**

ANNIE LAURENT indique que le Président de la CFB propose que **JEAN-MICHEL EON** succède à **JEAN-FRANÇOIS PONTIER** au sein de la Commission.

- **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le remplacement de JEAN-FRANÇOIS PONTIER par JEAN-MICHEL EON pour représenter la DTN au sein de la CFB.**

5.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

GERARD HERTRICH rappelle que le Président lui a donné mission, ainsi qu'au Trésorier Général Adjoint **CHRISTIAN ROGEMANS** et à **HERVE RACT-MADOUX**, d'établir et de mettre en place un ensemble de procédures, ce qui a été fait. La fiabilité de ces procédures doit permettre un suivi régulier des flux financiers, l'objectif étant une stricte surveillance des dépenses afin d'améliorer les fonds propres de la FFA, jugés insuffisants actuellement.

● **Compte d'Exploitation et Bilan de la saison 1998-99**

Au cours de la saison 1998-99, comme l'indique le Compte d'exploitation :

- les **Dépenses** ont représenté : **88 668 345,25 F**
- les **Recettes** se sont montées à : **90 710 363,60F**
- l'excédent de l'exercice est donc de : **2 042 018,35 F**

Suivi budgétaire

HERVE RACT MADOUX commente le tableau remis et qui permet de comparer au Budget les différents comptes de charges, les sommes en dépassements apparaissant précédées du signe "plus " et les économies du signe " moins ".

GERARD HERTRICH regrette l'arrivée tardive des comptes de certains CTI et des comptes de stages.

JEAN GRACIA indique que le poste Animation territoriale comporte les sommes allant aux Clubs et Ligues (notamment pour les compétitions Interligues).

⇒ **Le Président** constate que l'exercice n'a pas permis de dégager des économies importantes et pourtant nécessaires au développement. L'excédent signalé est venu de l'organisation de la Coupe d'Europe de Charléty, de quelques subventions et de Partenaires non prévus en début de saison. Comme la FFA, les Ligues elles-mêmes ont besoin de pouvoir investir en vue du développement. Nous sommes tous la Fédération.

Le Trésorier Général ajoute que le résultat est constitué d'un ensemble d'économies, de recettes supplémentaires et de dépassements comme l'indique en détail le tableau du suivi budgétaire.

DANIEL ARCUSET rappelle que les comptes annuels sont un constat. Il sera sans doute difficile de renouveler des économies là où elles ont été déjà faites. Peut-être pourra-t-on en faire sur d'autres postes. Il conviendra donc d'améliorer le fonctionnement, outre chercher de nouveaux partenaires.

Bilan

HERVE RACT-MADOUX commente le tableau remis et qui permet de constater sur les quatre dernières années l'évolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de roulement et de la Trésorerie. A la fin de la saison 1997-98, le Fonds de roulement était négatif de 725 KF et il est devenu positif de 1911 KF à la fin de la saison 1998-99

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Compte d'Exploitation et le Bilan de la saison 1998-99.**

● Budget prévisionnel 1999-2000

Présenté par section analytique, ce qu'a permis la nouvelle organisation de la comptabilité, il est équilibré à **90 594 000 F**, soit en augmentation de 6,40 %.

En 1998-99 nous avons eu la Coupe d'Europe de Charléty et le Trophée Mondial de Marche à Mézidon, cette saison nous aurons les Jeux Olympiques de Sydney et les Championnats du Monde Juniors de Santiago-du-Chili. Le Trésorier Général regrette que le dégagement d'un excédent n'ait pas pu être programmé.

SYLVAIN COLLETTE tient à dire ses regrets sur ce dernier point, d'autant qu'il avait marqué son étonnement de voir apparaître une économie programmée lors de la présentation du Budget prévisionnel précédent.

⇒ **Le Président** rappelle que la FFA n'est pas une "administration" et les élus savent contrôler les dépenses. Des Cadres Techniques eux-mêmes savent trouver des recettes pour aider au développement de leurs spécialités. C'est une question de mentalité et des efforts sont encore à faire, notamment par ceux qui n'auraient pas tout compris.

En réponse à DANIEL ARCUSET ayant évoqué les **Charges du Personnel**, le Trésorier Général et JEAN GRACIA indiquent que le poste comporte les salaires des animateurs du Kid Stadium mais pas les recettes. Ils soulignent aussi que le personnel est passé rapidement de 25 à 42 employés

⇒ **Le Président** précise que les Licences ont été prévues sans augmentation sauf les Licences Hors Stade comptées pour 10 000.

SYLVAIN COLLETTE propose qu'une augmentation des Licences, non prise en compte, soit programmée et les ressources ainsi dégagées placées en excédent prévisible.

⇒ **Le Président** apprécie que le travail d'HERVE RACT-MADOUX porte ses fruits et à propos d'une éventuelle recette licences non programmée pense à un poste bien plus important, la subvention du MJS pour 2000 à propos de laquelle nous n'avons à ce jour aucune assurance. Il a rencontré le Directeur des Sports qui l'a certes bien reçu et écouté mais la Convention d'Objectifs n'est pas encore signée.

→ **Le Comité Directeur approuve le Budget prévisionnel 1999-2000, à l'unanimité moins une abstention.**

6.- Intervention du DTN RICHARD DESCOUX

Avant sa prochaine intervention devant l'Assemblée Générale, le DTN RICHARD DESCOUX souhaite aborder quelques points.

◆ Aides des Collectivités

Avec BERNARD AMSALEM et JEAN GRACIA, un travail concret a permis de faire le bilan des aides apportées par les Collectivités territoriales au travers des Conventions signées avec elles. Des affectations financières ont été faites par spécialités techniques et en déterminant concrètement la part fédérale.

◆ Assises des Formations

Elles se sont récemment tenues à Tours ; quelques points importants en ressortent :

- le but n'était pas la recherche de ressources supplémentaires ;
- la FFA doit mettre en avant la qualité des formations qu'elle assure même si, parfois, nos examens sont jugés difficiles ;
- le bénévolat n'est pas un facteur de compétence ;
- un réel suivi des Entraîneurs doit être assuré et un fichier les concernant doit être soigneusement tenu à jour afin d'éliminer ceux qui n'interviennent plus ;
- il apparaît nécessaire de faire acquérir un diplôme - par authentification des compétences - aux Entraîneurs qui n'en ont pas mais qui obtiennent des résultats prouvés ;
- il faut assurer une présence constante auprès des Entraîneurs. Une " pochette documents " va être instaurée contenant des fiches concernant les différentes formations, échangeables au fur et à mesure des mises à jour ;
- en 2000, des formations vont être entreprises pour les intervenants au niveau interrégional sur " la dimension mentale de la performance " avec PATRICE RAGNI.

◆ Pôle multisports

L'opportunité se présente de la création d'un Pôle multisports en **Essonne**. Ce sera une expérience unique en son genre. Pour l'athlétisme, il s'agira dans un premier temps de créer des sections sportives sur 3 Collèges et 3 Lycées, puis d'en faire les réservoirs d'un Centre régional d'entraînement Ile-de-France, pouvant ultérieurement déboucher sur la création d'un Pôle Espoirs, dès que le quota des athlètes sur liste haut niveau sera atteint.

⇒ **Le Président** apprécie cette démarche intelligente qui associe les diverses autorités concernées par cette filière à mettre en place et notamment l'Education Nationale.

◆ Réunion avec l'UNSS

Une réunion de concertation avec l'UNSS a permis de dégager constats et axes d'efforts.

Dans les Collèges, 51 % des licenciés UNSS le sont aussi à la FFA, dans les Lycées cela atteint 91 %.

- Notre proposition est d'offrir nos **formations** aux Professeurs d'EPS, les Colloques leur étant ouverts.
- Il est possible d'aider à l'organisation de **colloques techniques** car l'UNSS n'en a pas.
- Dans le cadre de la formation continue des Professeurs EPS nous pourrions avoir des intervenants.
- La filière de formation de **jeunes Judges** dans les Collèges ne se poursuit pas dans les Lycées or elle intéresse beaucoup de ceux qui l'ont commencée et qui pourraient poursuivre en fédéral. Un accompagnement peut être envisagé.
- Enfin, une réflexion est conduite sur les **Calendriers** et le partage des actions qui pourrait se faire, l'UNSS s'attachant aux compétitions par équipe et à la catégorie des Minimes, la FFA s'occupant des compétitions individuelles.

◆ Calendrier 2001

Il sera bientôt bouclé et s'annonce très chargé.

En **Salle**, pourraient être organisés 2 tours de journées qualificatives régionales, composés d'une part des épreuves combinées et de celles se déroulant sur la piste circulaire et d'autre part des épreuves de sprint/haies et des concours. Egalement deux tours de Pré-France sont envisagés sous le même système.

◆ Opération Cross Cadets

Deux stages sont envisagés pour les Cadets, en Charente-Maritime et en Ariège, qui rassemblerait les 30 premiers Cadets et Cadettes des Championnats de France, les 4 premiers des compétitions Interrégionales, plus 1 athlète désigné par les Ligues. Cette opération compléterait le suivi Eté Jeunes 99.

DANIEL ARCuset souhaite que l'on se garde de mélanger réflexion et décision et que l'on sache prendre sans hâte les décisions "politiques".

Il apprécie que le Budget devienne plus lisible pour les questions techniques.

Les propositions qui concernent la saison 2000-01 et particulièrement son calendrier doivent être étudiées.

⇒ **Le Président** rappelle que la Télévision doit également être consultée avant d'arrêter définitivement le calendrier.

PAUL BENARD demande ce qu'il en est du Meeting de Liévin.

RICHARD DESCOUX souhaite qu'il soit intégré dans la stratégie du calendrier fédéral, voire européen. La date proposée à la Ligue Nord – Pas-de-Calais est le 11 février 2001.

⇒ **Le Président** pense que le calendrier de nos événements doit être effectivement coordonné avec ceux de l'AEA et de l'IAAF.

De son côté, il négocie avec le Groupe Amaury pour l'arrêt du Meeting à Charléty et sa réunion avec celui de Saint-Denis, au Stade de France. La FFA doit y avoir sa part et trouver l'occasion d'une manifestation à Charléty. Il encourage toutes les parties prenantes à continuer les efforts de préparation d'un calendrier qui doit être connu le plus tôt possible, au moins dans ses grandes lignes.

Jean Claude Avril demande si les épreuves qui serviront de sélection pour les Jeux Olympiques sont connues.

RICHARD DESCOUX lui répond par l'affirmative, la liste va en être publiée.

JEAN-PIERRE FOURNERY demande ce qu'il en est de l'UGSEL, dans le cadre de la Convention existante avec la FFA ; l'UGSEL est très présente dans sa région.

RICHARD DESCOUX pense que ces dernières années, la FFA, l'UNSS et l'UGSEL ont été en harmonie.

⇒ **Le Président**, à propos des **Managers**, dit souhaiter qu'ils comprennent bien les Conventions proposées par la FFA à l'occasion d'une réunion qui sera organisée à Gand, sous la houlette du DTN, lors des Championnats d'Europe en Salle. Ce sera l'occasion de leur expliquer nos vues.

Le Président indique enfin qu'à l'occasion de la récente première réunion du nouveau Conseil de l'AEA, **EDOUARD ESKENAZI** a été nommé membre du Comité des Compétitions et il l'en félicite.

7.- QUESTION DIVERSE

Avenir de la CSR

Le Président de la CSR **PIERRE DASRIAUX** avise le Comité Directeur qu'il ne sera pas candidat à la Présidence de cette Commission début 2001. Il continuera à l'animer jusqu'à ce qu'elle ait un nouveau Président.

Il pense, avec ses Collègues qu'il remercie, l'avoir fait dans des conditions qui ont assuré le respect des règlements et permis d'arbitrer les litiges dans un esprit aussi humain que possible.

Les dossiers de la Commission ont été traités pratiquement au jour le jour, ainsi que les réponses aux questions raisonnables de ceux qui interrogeaient la FFA. Ces possibilités ont été généralement appréciées.

Il est raisonnable d'estimer que pour un tiers les Ligues sont opérationnelles ; pour un autre tiers le bénévolat ne suffit pas à excuser une certaine désinvolture et le dernier tiers est à la limite minimale des connaissances indispensables.

Il souhaite :

- la mise en place d'un petit guide pratique des principales opérations à traiter, à l'usage des Ligues et des Comités Départementaux ;
- qu'un membre du personnel puisse être mis au courant progressivement en matière de règlements ;
- qu'une action de formation soit faite, à Paris, pour les personnes désirant s'initier ou approfondir leurs connaissances pratiques essentielles

Pierre Dasriaux indique sa disponibilité pour le premier point, sous réserve que les deux autres puissent être mis en œuvre.

⇒ **Le Président** remercie PIERRE DASRIAUX et la Commission des Statuts et Règlements au bon fonctionnement de laquelle il apporte un dévouement quasi quotidien et une connaissance inégalée des différents textes réglementaires. Pour ses suggestions, il demande au Bureau d'y donner la meilleure suite possible.

Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 8 avril 2000, à 10 heures, au Siège de la F.FA